

## Nickel

Pendant des années, les CE ont été l'un des premiers marchés du nickel canadien. Une bonne partie des exportations vers les CE est expédiée sous forme de mattes de nickel pour être affinée au Royaume-Uni. Une fraction est exportée directement sous forme de métal affiné et sous forme d'autres produits du nickel, et une autre pénètre indirectement la Norvège où la Falconbridge a installé son affinerie de nickel. Il n'existe pas de barrières tarifaires ou non tarifaires traditionnelles à l'accès au marché du nickel et des produits du nickel des CE.

Une menace pèse sur l'industrie du nickel des CE en raison de l'introduction des règlements qui touchent l'exposition des travailleurs et d'autres formes d'exposition au nickel et à ses composés. Ces règlements découlent des préoccupations grandissantes au sujet des risques possibles de santé associés au nickel.

Suite aux révélations sur les propriétés cancérogènes des composés du nickel, le Danemark a proposé d'interdire l'importation de certains composés de nickel, le plus important du point de vue commercial étant le bisulfite de nickel. Si le Danemark réussissait à faire approuver cette interdiction par les CE, cela n'aurait aucune incidence immédiate sur la production ou l'exportation canadienne de sous-produits du bisulfite de nickel (qui ne sont exportés qu'en Norvège) mais cela créerait un précédent pour d'autres pays.

Le Danemark a également proposé d'interdire l'importation de certains produits nickelés qui ne sont pas conformes aux normes spécifiées. Cette interdiction est reliée à certains risques d'allergies au nickel. Le marché du nickel touché par l'embargo danois, qui risque d'être élargi à l'ensemble des pays des CE en 1992, est assez négligeable.

Les exigences en matières d'étiquetage que certains pays sont en train d'adopter pourraient avoir beaucoup d'importance pour les fournisseurs de nickel aux CE sur le plan commercial. En RFA par exemple, la mention "Cancérogène" ainsi que celle d'un crâne et des os croisés doivent être apposés sur tous les conteneurs de poudres de nickel. Ces règlements risquent d'avoir des répercussions négatives sur le marché du nickel, s'ils sont élargis en 1992.

## Aluminium

### Secteur primaire

Le Canada est le plus grand exportateur d'aluminium au monde. Ses exportations sont principalement destinées aux États-Unis et au Japon. Les CE, qui sont le plus grand consommateur d'aluminium au monde, importent environ un tiers de leurs besoins en métal brut, en particulier de Norvège, d'Australie et du Brésil. Autrefois, les CE représentaient un marché important pour l'aluminium canadien. En 1964 et 1965, nos exportations vers les CE étaient de l'ordre de 230 000 t, soit environ 20 % de la production canadienne. Les exportations canadiennes vers les CE avaient pratiquement cessé vers la fin des années 1970 pour ne reprendre légèrement qu'en 1985.

Ce profil commercial résultait des changements qui ont été apportés à la politique tarifaire des CE et de l'expansion de la capacité des fonderies d'aluminium de celles-ci dont certaines étaient subventionnées. Les lingots d'aluminium provenant du Canada étaient admis en franchise au Royaume-Uni avant son entrée, en 1973, dans les CE (les tarifs douaniers atteignaient 8 % , pour être réduits à 6 % par le Tokyo Round des Négociations commerciales multilatérales). Depuis l'introduction du Système généralisé de préférences (SGP) et des préférences tarifaires régionales, les pays de l'AELE et la plupart des pays du Tiers monde exportent leurs produits en franchise aux marchés des CE.